

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

BULLETIN POLITIQUE

Le désarroi est à son comble. Tout est troublé. Rien ne va plus ! Telles sont les propres expressions qui échappent à la *République française*, l'organe officiel du gambettisme, et qui malheureusement ne s'appliquent que trop bien à la situation actuelle. Que si nous essayons de pénétrer la pensée de ceux qui président d'une façon plus directe à nos destinées, nous avons la parole de M. de Freycinet lui-même, qui aurait dit à un diplomate : Tout va mal, monsieur, et celle de M. Goblet avouant à un député que « s'il se produisait du désordre dans la rue, le gouvernement ne pourrait pas même tenter de le réprimer. »

Ainsi nos diplomates de rencontre du ministère sont affolés, et la France est plus que jamais abandonnée au hasard d'événements dont l'importance frappe tous les esprits.

Que dire, en effet, de l'insurrection d'Égypte ? Que penser de cette suite de scènes de révoltes, puis de réconciliations entre le khédivé et ses ministres ? Comment comprendre surtout les horribles massacres qui viennent d'ensanglanter Alexandrie, alors qu'une escadre française se trouvait là dans le port envoyée précisément pour protéger nos nationaux. N'est-il pas à craindre, malgré les protestations affectées du chef du cabinet que que ce soient là peut-être des indices non équivoques d'un vaste soulèvement de l'islamisme, préparé par la Turquie avec l'appui de celui qui tient dans ses mains les fils de la politique européenne.

L'Orient nous réserve de temps à autre, ces coups de théâtre dont on ritait volontiers, si l'on ne pensait aux complications terribles qu'ils peuvent entraîner. Ce qui se passe au Caire en ce moment peut-il devenir grave ? Oni, assurément, suivant la tournure que certaine puissance que nous connaissons trop, voudra donner aux événements. Ce peut n'être rien. Ce peut être aussi le commencement d'une crise finale pour des politiques qui ne s'y attendent pas. Les événements d'Égypte sont assez obscurs jusqu'à présent ; il est assez difficile d'en discerner les causes vraies et d'apprécier ce qui se passe à ce sujet soit au Caire, soit en Europe ; les nouvelles les plus récentes indiquent malheureusement de la gravité, puisque le sang a coulé : le temps se chargera de nous montrer ce que la Providence a réservé au fond de cet incident.

Maintenant, si nous jetons les yeux sur notre situation intérieure, nous voyons une Chambre des députés voter, coup sur coup le bouleversement de la magistrature, par la suppression de l'inamovibilité et le principe de l'élection des juges. Ainsi, nos tribunaux et nos cours vont pouvoir être complètement renouvelés, ou pourra opérer la grande épuration, qui est depuis longtemps l'objectif de nos jacobins, et des magistrats expérimentés, vieillissants dans l'étude du droit et le respect des lois, vont être remplacés par ceux qu'un corps électoral quelconque, peut-être le suffrage universel, ira choisir entre les vrais républicains, c'est-à-dire parmi les franc-maçons et les libres-penseurs.

De pareilles mesures ont été de nature à effrayer le garde des sceaux lui-même, et M. Humbert avait envoyé sa démission à l'impassible M. Grévy. Mais un portefeuille est chose bien précieuse, et grâce aux instances du premier magistrat de la République, l'ancien professeur de droit s'est résigné à consacrer l'avenir encore à ses labeurs et ses veilles aux affaires du pays. Il lui suffira d'un congé d'un mois à la campagne pour se remettre de ses émotions parlementaires et s'habituer à l'idée d'une magistrature nommée par d'autres que par lui. C'est dur ! Que de parents, que d'amis exposés à mourir de faim, mais mieux vaut encore ne pas tout perdre à la fois.

Ce n'est pas tout, la Chambre, par la loi du divorce, vient de livrer la famille au mépris et à l'abjection, en détruisant le lien sacré qui est son origine et sa garantie. Le mariage ne sera plus qu'une fantaisie passagère dont on pourra sans cesse renouveler l'objet ; la femme perd son auréole d'épouse et de mère et descend au regard de la loi civile au rang des malheureuses que le christianisme était venu ennobler et vraiment émanciper dans le sens véritable du mot.

Quant aux enfants, on imagine sans peine quel sort leur est réservé, et logiquement, avec une pareille loi, du moment qu'ils seront presque forcément abandonnés, l'État pourra déclarer qu'ils n'auront ni père ni mère et qu'ils n'appartiendront qu'à lui seul.

On peut dire d'ailleurs qu'il n'a rien manqué à cette loi de destruction morale. Il y a des principes sacrés qui ne sont jamais si bien foulés aux pieds que par ceux qui les ont pratiqués et soutenus, et certaines causes ont besoin d'apostats pour les défendre. Les actes les plus funestes de la Révolution n'ont-ils pas eu pour auteurs des prêtres qui avaient apostasié ? La loi du divorce a eu pour rapporteur et apologiste un homme qui a été longtemps s magistat et membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Mais nos législateurs ont à détruire non seulement la famille, mais tout ce qui, comme elle, tient à la religion. C'est la mission, le mandat qu'ils ont reçu de la franc-maçonnerie, et ils s'en acquittent avec un zèle incontestable. On ne sait pas, peut-être, quels projets sont en ce moment élaborés par diverses Commissions et destinés à être votés prochainement par la Chambre. En voici quelques-uns :

Le projet de M. Waldeck-Rousseau, pour les associations civiles et contre les associations religieuses ;

Le projet de M. Bernard-Lavergne, contre le Concordat, l'épiscopat et les congrégations ;

Le projet Jules Roche, sur la séparation de l'Église et de l'État, la sécularisation (en français, confiscation) des congrégations, des fabriques, des séminaires et la démolition de la chapelle expiatoire de Louis XVI ;

Le projet de M. Boysset, pour l'abrogation du Concordat ;

Le projet de M. Clémenceau, pour l'abrogation de la loi qui a autorisé la construction de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre ;

Le projet de M. Raspail, pour la laïcisation du Panthéon ;

Le projet de MM. Lacroix, Ballue, Lockroy et autres, sur le retrait des maisons et biens affectés par l'État à des services religieux ;

Le projet de loi soumettant à certaines conditions les directeurs et professeurs de l'enseignement libre (rapporteur M. Compayré) ;

Le projet de M. Paul Bert, concernant l'exercice du culte catholique, supprimant les facultés de théologie et ajoutant aux articles organiques des dispositions pénales draconiennes ;

Le projet de rétablissement du certificat d'études universitaires pour les candidats au baccalauréat, en d'autres termes, la suppression de tous les collèges (M. Marcou, rapporteur) ;

Le projet de M. Corenthin-Guyho, tendant à limiter les droits et le pouvoir des évêques.

Ces projets sont pour la plupart déjà pris en considération ou rapportés, c'est-à-dire presque votés, car nous savons que le Sénat est décidé à pousser jusqu'au bout sa servilité et son obéissance aux ordres de la Chambre basse.

En face d'un présent si douloureux et d'un avenir plus effrayant encore, quant on voit une Chambre des députés, nos conseils électifs, rendre de suprêmes hommages à Garibaldi, à ce fantôme malfaisant qui n'a pour les expliquer que le mérite d'avoir combattu la France et la Papauté, le découragement pour beaucoup pourrait paraître excusable, mais, pour nous, quoiqu'il arrive, nous resterons fermes et confiants en Celui qui *seul se glorifie de faire la loi aux rois et aux peuples et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons.*

COURSE AUX NOUVELLES

Le journal officiel — a annoncé que M. Charmetant, secrétaire du cardinal-archevêque d'Alger est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour services exceptionnels rendus comme directeur du collège français de Carthage et pour l'installation du nouveau vicariat apostolique de Tunisie. Cette décoration, si méritée d'ailleurs, est accordée sur la proposition du ministre des cultes. Il nous semble qu'on aurait pu sans inconvénients et avec plus de convenance avouer que le nouveau chevalier s'appelait le R. P. Charmetant et qu'il avait rendu des services exceptionnels, non-seulement comme directeur du collège français de Carthage, mais aussi comme missionnaire.

Roubaix. — 3000 auditeurs assistaient à la conférence, contre la loi du 28 mars, faite par M. Thellier de Porcheville, avocat à la cour de Valenciennes. M. Ruffet, président de l'Œuvre du denier des écoles, présida la réunion.

M. Ernoul a donné lecture d'un rapport sur les débuts de l'Œuvre du denier.

M. Thellier a examiné ensuite les dispositions vexatoires

de la loi sur l'obligation de l'enseignement. Il a démontré que le vrai but qu'on s'était proposé était la déchristianisation de la jeunesse. Enfin, il a dit que les catholiques devaient résister, non-seulement en refusant d'envoyer leurs enfants aux écoles sans Dieu, mais encore en fondant des écoles libres, où l'enseignement religieux sera donné.

De chaleureux applaudissements ont accueilli ces paroles. A la sortie, une quête fructueuse a été faite au profit de l'Œuvre du denier des écoles catholiques.

Léon XIII. — Pendant que nos gouvernants s'appliquent à tuer le plus possible la lumière de l'instruction dans les écoles libres, par leurs tracasseries, dans les écoles universitaires, par leurs maladroitesses réformes, Léon XIII recommande les écoles d'Orient. Il veut fortifier le séminaire des religieux dominicains à Mossoul. Il veut établir des écoles dans tous les centres importants.

L'Église a toujours répandu la lumière.

Nécrologie. — Sa Grandeur Mgr Lequette, évêque d'Arras, est mort mercredi dernier, 14 courant, à la suite d'une courte maladie ; il était âgé de 71 ans et comptait 16 années d'épiscopat.

Nous nous associons du fond de notre cœur au deuil qui atteint l'église d'Arras.

— Une mort inattendue qui a aussi frappé notre ville. M. Tony Desjardins, architecte diocésain, est mort subitement.

Architecte en chef de la ville de Lyon, M. Desjardins, par son travail, ses talents, s'était fait une large place dans notre cité. Peu sympathique aux F. M. qui administrent encore notre ville, ces V. l'ont jugé incapable de placer le niveau, diriger l'équerre, pointer le compas, qui seuls peuvent équilibrer cette ignoble maritorne que nous verrons bientôt figurer sur tous nos édifices.

Un sénateur gauchard. — Dans le Pas-de-Calais, à Wavrans, dit le Français, M. Devaux ayant réuni les instituteurs de ce chef lieu de canton, leur a dit que 89 a sauvé la France de l'esclavage, que les livres religieux, comme le catéchisme, sont des livres de superstition.

Diocèse de Bayeux. — Il y avait tournée de confirmation. Partout les instituteurs ont été invités confidentiellement à ne pas se présenter à l'église, et à détourner les enfants d'y aller. Les instituteurs ont fidèlement rempli leur mission. Mais les enfants n'ont pas obéi à de si bons conseils. Qui plus est, les parents ont protesté par leur présence contre la conduite des magistrats républicains.

Céret (Pyrénées-Orientales). — M. l'inspecteur primaire a donné l'ordre à l'instituteur du Boulon, de congédier les enfants qui porteraient le catéchisme à l'école.

Faiblesse des études universitaires. — Le concours général des lycées français a eu lieu en 1881 comme d'habitude : 87 copies ont été couronnées, mais combien ont été jugées dignes de paraître au grand jour par l'impression ? Huit seulement. Voilà le dessus du panier. Jugez du fond.

M. Andrieux — va à la messe, à Madrid, dans une église desservie par des religieux français. Mme Andrieux protestante, accompagne son auguste époux. M. Andrieux a même présenté le pain béni.

Marcilly (Haute-Marne). — Tout le village est incendié ; 80 maisons, l'église, l'école, sont réduites en cendre. Trois maisons restent debout au milieu du brasier éteint : le presbytère, l'école des religieuses et une habitation particulière.

Réunions — à Gannat (Allier), pour les écoles libres, à la Ville-Neuve (Paris), pour montrer que le gouvernement au lieu de s'occuper des ouvriers, ne songe qu'à déchristianiser la France. Applaudissements des ouvriers présents qui étaient nombreux.

La résistance à la loi de malheur — s'accroît sur toute l'étendue de la France. Des milliers de curés sont nommés en tête des commissions scolaires. Des frères sont aussi nommés. Le Nord, le Finistère, les Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire se distinguent dans le mouvement.

Ceylan (Asie). — Un prêtre bouddhiste vient de faire abjuration dans l'église de Moratuwa, ville à douze milles de Colombo. Immense concours de catholiques, de protestants, de bouddhistes et même de musulmans. Ce néophyte, qui a la réputation d'être un savant de premier ordre, se propose d'exposer prochainement dans un ouvrage la fausseté du culte bouddhiste.

Madagascar. — La retraite donnée chaque année aux maîtres et maîtresses d'écoles catholiques, par les PP. Jésuites accuse un accroissement notable d'établissements scolaires chrétiens dans ce pays. En 1880, on ne comptait que 142 retraitants, cette année, il y en a 192. Une mission anglaise étant venue auprès de la reine Tonavolomaiyaka, l'amiral chef de la mission a reçu parfaitement bien les missionnaires catholiques. « Je ne comprends s, a-t-il dit avec franchise, des missionnaires ayant femme et enfants comme nos protestants ; hier, j'en avais ma chambre toute pleine. »

La Gacilly (Morbihan). — Une statuette de la sainte Vierge a été profanée par un malheureux qui l'a ensuite brisée. Les catholiques habitants de la Gacilly ont protesté contre le forfait par une magnifique cérémonie réparatrice.

Beauvais. — On sait que les Chambres ont retranché 000 fr. par an du modeste budget de nos évêques. Une souscription volontaire ouverte à Beauvais pour réparer cette injustice avait fourni 10.000 fr. : donc, deux années de supplément pour Mgr de Beauvais. On vient de trouver pour une troisième année. 1882 est aussi généreux que ses devanciers.

Alger. — Un bataillon de soldats passant devant les fenêtres d'un refuge de vieillards tenu par les Sœurs, a eu le triste courage d'entendre la Marseillaise pour effrayer les religieux. Des troupiers qui insultent au dévouement et à la charité, ont le front craindre que le sang impur ne les mène pas à la mort.

Conseil à nos gouvernants. — La République a le courage de manger car les pièces de cent sous portent encore sur la tranche : *Dieu protège la France.* Otez vite le mot Dieu qui est de trop aujourd'hui et mettez : *La Marianne protège la France.*

Pauvre France. — A propos de la loi sur le monopole du tabac, M. de Bismarck a pris la parole.

Nous trouvons dans son discours une déclaration importante qui vise la politique générale :

« Mon espoir en l'avenir, a-t-il dit, repose avant tout sur les dynasties allemandes qui s'appuient l'une sur l'autre en face des périls venant de l'étranger et qui font cause commune pour la défense des droits monarchiques, en maintenant haut et ferme le drapeau national. »

Cet air aussi la politique de la France au temps où elle commandait à l'Europe. Depuis près d'un siècle, égarée par l'ambition et les sophismes de ceux qui la voulaient perdre, elle a voulu rompre avec son passé glorieux.

Longtemps encore elle a pu tenir son rang, grâce à ses traditions et aussi à l'élan qu'elle avait reçu, mais l'équilibre était rompu.

Plaise à Dieu que ce temps d'épreuves cesse bientôt et que nous voyions celui qui l'aime si tendrement revenir pour lui rendre le rang qu'elle occupait.

LES MANUELS PAUL BERT

(SUITE)

Après l'organisation militaire, les impôts sont le sujet d'un chapitre du Manuel d'instruction civique.

Les élèves des écoles primaires savent certainement ce que c'est que l'impôt, ils entendent souvent, surtout à la campagne, les doléances de leurs pères sur la surcharge de ces impôts qui grandit chaque année, surtout depuis 1870, non pas seulement parce que la rançon de la guerre a grossi considérablement le passif de la France, mais parce que députés et conseillers municipaux disposent des millions que produit l'impôt avec une prodigalité effrayante pour l'avenir de la fortune publique.

L'auteur du Manuel a vraiment bonne grâce à comparer nos pauvres contribuables avec les sauvages.

« Ceux-ci, dit-il, ne paient pas d'impôts, mais ils vont tout nus, couchent en plein air, sont à moitié idiots, mangent quand ils peuvent, et le plus fort assomme les autres sans se soucier des réclamations. »

Il semble vraiment, d'après ce tableau de la vie sauvage, que pour nous, peuple civilisé, nous devons au gouvernement qui perçoit nos impôts l'avantage d'être vêtu et de coucher dans nos maisons, et qu'il prélève sur ce qu'il reçoit nos dépenses de logement, d'entretien et de nourriture pour nous en décharger.

Nous savons assez ce que coûte en impôts l'air qu'on respire, le jour qui nous éclaire dans nos maisons, la nourriture et le breuvage qui ne nous sont livres que surchargés de taxes.

Mais l'instituteur formé par le Manuel de M. P. Bert devrait au moins compléter l'enseignement sur toutes ces questions. Pour ce à en continuant le parallèle entre nous et le sauvage, apprendre à ses élèves que les sauvages, s'ils sont idiots, n'ont au moins pas la prétention de s'ériger en législateurs, incapables d'apporter plus de soin à produire des lois qu'un forgeron peut en mettre à frapper le fer sur son enclume.

Et vraiment, il y a des sauvages qui paraissent moins idiots que certains conseillers municipaux et même députés dont les votes signifient l'idiotisme de la haine aveugle contre les hommes et les choses qui peuvent honorer notre patrie.

Le sauvage le plus fort qui assomme les autres n'est pas pour cela plus sauvage qu'une majorité issue du suffrage universel qui, sans respect pour le droit des minorités, profite de sa force brutale pour opprimer et bâillonner les plus faibles en calculant sa violence contre la liberté et les croyances des autres.

Les sauvages ne sont gouvernés ni par des sénateurs, ni par des députés payés grassement, jouissant gratuitement d'un train de plaisir sur les chemins de fer aux frais des contribuables.

M. Paul Bert sait bien, en outre, que, grâce aux impôts sans cesse en progrès, des emplois rétribués le plus possible sont créés sans utilité pour donner satisfaction aux besoins de profession dont l'opinion violemment tranchée sert de recommandation plus que la capacité, l'honnêteté et la moralité.

M. Bert sait mieux que personne que c'est notamment au profit des instituteurs primaires que le chiffre des traitements est forcé et que les fonctionnaires sont provoqués à devenir des agents serviles de l'enseignement le plus dissolvant pour les mœurs.

C'est enfin, à l'aide de notre argent, malheureux contribuables, que la servitude aveugle des fonctionnaires administratifs est assurée par des salaires portés à une progression sans cesse ascendante.

Les impôts servent encore à construire des monuments pour l'ornement des villes et surtout d'une capitale; les sauvages ne connaissent pas cette jouissance. Mais aussi parmi eux ne se rencontrent pas des héros de la liberté et du républicanisme qui profitent des désastres de la patrie pour improviser à leur tour une nouvelle forme de gouvernement, incendier les monuments, égorger en masses les citoyens qui leur déplaisent, puis se poser en victimes et les véritables victimes être signalées comme les assassins.

Les coupables de ces sanglantes monstruosités arrivent à réclamer une indemnité pour leurs malheurs, et même sont jugés dignes de devenir les élus de la nation.

C'est sur l'impôt que pèse tous les frais de ces désastres et de ces iniquités.

Voilà ce que, pour compléter l'instruction civique des élé-

ves des écoles primaires, le Manuel Paul Bert devrait expliquer, afin de présenter à ces enfants, qui le transmettraient à leur famille, le tableau de la civilisation nouvelle comparée à l'état sauvage, et des avantages de la progression de l'impôt.

L. DUCURTYL.

Conseil Municipal

Nous sommes, vraiment un singulier peuple ! En 1870, un homme appelé Borriglione écrivait : *Garibaldi mérite d'être pendu pour avoir porté secours à la France.* Un journal de Nice prouve cette parole pièces en mains.

En 1882, pour la mort de Garibaldi, le même Borriglione, devenu député d'une Chambre française, fait le ser la séance en signe de deuil.

Dans une dépêche adressée à Rochefort, Garibaldi faisait saluer Bianqui, victime de la vilaine panse de Gambetta, et Gambetta envoie un télégramme de condoléance à l'intéressante progéniture de son insulteur !!!

A Lyon, pendant la guerre néfaste, Challemel, qui n'est pourtant pas difficile sur la moralité des gens, ne sait comment se débarrasser de Garibaldi et de ses bandes; il supplie les grands hommes de la défense d'écartier à tout prix ce fleau, autrement il ne répond plus de la tranquillité publique, et la municipalité de Lyon proclame cet Italien citoyen lyonnais, et quand il meurt, Gailleton expédie, lui aussi, ses condoléances.

Mais ce n'est pas tout.

Notre dernier numéro, par un compte-rendu de fantaisie, prêtait quelques idées saugrenues à notre conseil municipal, désireux de s'associer au deuil garibaldien.

Nous savions que la... collection qui siège à l'Hôtel-de-Ville dirait et ferait des sottises.

Tout cela est réalisé.

En séance du 8 juin, la proposition suivante, signée par plusieurs conseillers, était déposée sur le bureau :

« Garibaldi, l'énergique champion de toutes les libertés (eh! oui, même de la liberté du mariage), le vaillant soldat de toutes les causes justes (surtout, n'est-ce pas, lorsqu'il massacrait nos soldats à la porte Saint-Pancrace); qui, dans les Deux-Mondes, combattit le despotisme et la tyrannie, vient de mourir ! (Hélas! c'est grand dommage qu'il n'ait pas combattu, avec le même succès, le despotisme de la Providence et la tyrannie de la mort!) Honneur à sa mémoire! »

C'est, pénétré de ces sentiments, que nous avons l'honneur de vous proposer la délibération suivante, tendant à remplacer le nom de la rue Sainte-Elisabeth par celui de Garibaldi. »

M. Grinand demande que la rue de Précy prenne la dénomination demandée par la pétition qu'on vient de lire. Le nom d'un traitre royaliste, qui nous a fait tant de mal, ne peut plus subsister. Voilà six ans que lui, Grinand, réitère cette demande.

M. Chéron répond que la rue de Précy se nommera bientôt rue Raspail.

M. le maire met aux voix la proposition faite par les pétitionnaires.

Et le conseil déclare que la rue Sainte-Elisabeth reprendra le nom de Garibaldi.

Chère sainte, ne soyez point trop irritée contre nous. L'injure qui vous est faite ne durera pas longtemps. La République aura d'abord fini toutes ses ordures, et alors, on lavera tout cela à grande eau.

Mais c'est ce pauvre M. Grinand qui est d'une... simplicité phénoménale!

Il veut démolir de Précy; il met six ans à cela. C'est beau, cette persévérance! Mais Grinand n'a donc pas compris combien c'était plus piquant de démolir une sainte, et de la remplacer par un nom qui est synonyme de débauche?

C'est à croire qu'il ne connaît pas sa République. Vous dites encore, brave M. Grinand, que Précy nous a fait beaucoup de mal.

Ah! ça, est-ce que vous soutiendriez que Collot-d'Herbois nous a fait du bien??

Seriez-vous, par hasard, un descendant de ce misérable qui fut, mauvais acteur, sifflé sur la scène Lyonnaise, et qui s'en vengea, comme on sait, à la républicaine??

Mais, pardon, citoyen Grinand, de m'adresser qu'à vous seul.

Ne pourrais-je pas, en effet, demander à tous vos collègues ou presque à tous, s'ils n'ont pas, eux aussi, la même origine? S'ils ne sont pas tous des acteurs et des comédiens? Dans le sens, bien entendu, qu'on peut trouver des comédiens et des acteurs, jusque dans les pensionnaires d'une ménagerie.

Tenez, si le suffrage universel, fait un jour de moi, un conseiller municipal, je ne promets pas de siéger longtemps au milieu des hautes capacités... que le petit bonheur pourrait me donner pour collègues.

Il faudrait, pour cela, un courage qui n'est pas donné à tous; mais au moins, je siégerais une fois et je poserais cette question :

« Vous savez, Messieurs, que nos théâtres sont fermés, faute d'une direction habile, ou d'un Conseil intelligent. Il y aurait peut-être moyen d'arranger les cho-

« ses, de charmer nos administrés, tout en faisant de bonnes recettes. Je propose, en conséquence, de chercher un Campocasso quelconque, qui, au lieu d'un opéra, m'offrirait une ménagerie. Les sujets ne nous manqueraient pas, les conseils municipaux de la France républicaine étant à notre disposition.

« Mais objecteraient peut-être quelques-uns de ces honorables, vous nous prenez donc pour des bêtes!!

« Eh! Messieurs, je vous prends pour ce que vous êtes! »

Je leur tiendrais ce petit discours... Sice n'est point déjà fait.

MARK.

LE DIVORCE

Le divorce vient de montrer sa vilaine tête à la porte de notre société, M. Naquet jubile; depuis une dizaine d'années, il le portait sur sa bosse, il le choyait, il le dévorait. Ce cher petit divorce a suffisamment grandi, paraît-il, pour marcher tout seul, et le voilà quittant la bosse affectueuse de son papa pour essayer de s'introduire parmi nous.

Il avait déjà essayé l'année dernière. Mais, à peine la Chambre l'eût-elle aperçu, qu'elle s'écria : « Oh! qu'il est affreux! Oh! qu'il est horrible! » M. Ferry monta à la tribune pour proposer qu'on l'étranglât sans façon. Ce que voyant, le divorce prit ses jambes à son cou et s'enfuit bien vite. Tout en fuyant, il souriait à part lui et se disait : « B. h! ils font semblant de vouloir me tuer, parce que les élections ont lieu dans six mois et qu'ils ont peur de n'être pas réélus s'ils votent pour moi. Je reviendrai quand les chères élections seront faites. »

Divorce est revenu, et les mêmes députés qui criaient horreur, ont voté pour lui avec un ensemble touchant. Ils l'ont serré dans leurs bras, il l'ont cajolé tant qu'il a voulu. Il n'avait pas tant mal raisonné, l'enfant malin!

Laissons la gauche serrer ce cher enfant sur son cœur. Pour nous, conservateurs, repoussons-le de toutes nos forces, car il nous apporte une foule de maux.

Le divorce, c'est le malheur des enfants. Que devient-ils, en effet, quand leur père et leur mère se séparent? Que deviendront-ils quand leur père se remariera avec une autre femme, la mère avec un autre homme? Que de belles-mères de plus nous allons avoir! Que de beaux-pères de plus aussi! Les belles-mères et les beaux-pères ont-ils une réputation si bonne, qu'on ne puisse faire mieux que d'en argumenter le nombre? — Et si le père ou la mère de l'enfant, dont le foyer est détruit, ne se remarie pas, l'enfant n'en restera pas moins à moitié orphelin, privé d'une direction pour sa vie. Un père tout seul, une mère toute seule élèvent rarement les enfants aussi bien qu'ils l'auraient fait tous deux ensemble. Grande perte pour l'enfant, que cette absence de l'un ou de l'autre des auteurs de ses jours. Si c'est le père, la force manquera à l'éducation qu'il recevra; si c'est la mère, l'enfant n'aura pas toutes les caresses qu'il aurait eues; son cœur ne se développera pas comme il se serait développé.

L'amour d'une mère, c'est le soleil pour le cœur de son enfant. Cet enfant, incomplet du côté du cœur, souffrira toute sa vie; les autres souffriront autour de lui plus tard; sa femme souffrira de son manque d'affection; ses enfants n'obtiendront pas de lui ce qu'ils auraient obtenu d'un autre père; ils l'aimeront moins. Otez les mères, que de souffrances de plus vous créez dans la société par le défaut de l'éducation du cœur. Otez les pères, que d'éducatrices où l'enfant aura été trop volontaire, trop consulté dans ses goûts trop gâté. Les familles où la mort enlève l'un ou l'autre des conjoints avant le terme de l'éducation des enfants, nous offrent souvent de ces tristes spectacles; il n'était nullement besoin de les multiplier, ce semble. Le divorce nous donnera de ces désolations bien fréquemment, puisque les pères et les mères pourront, selon le projet Naquet, se séparer pour raison d'absence d'un des conjoints suffisamment prolongée, pour ivresse habituelle de l'un des conjoints, pour services ou injures graves, et même pour consentement mutuel. La loi ainsi conçue sera plus large qu'en 92.

Et pourtant, en 92, avec une loi où les causes de divorce étaient moins nombreuses, que de scandales n'eut-on pas à déplorer? En 1797, Favart, rapporteur d'une commission chargée d'examiner les effets de cette mesure, porta à plus de 20 000 le nombre des époux que l'avarice ou le libertinage avaient séparés au moyen de l'odieuse loi du divorce. Calculez la masse d'enfants qui ont eu à souffrir de la destruction du foyer paternel. Ce serait encore pis aujourd'hui.

Concluons que si la mort du père ou de la mère est terrible pour l'enfant, le divorce est aussi terrible qu'elle. Ajoutons que, transporté dans une autre famille par le père ou la mère qui se seront remariés, l'enfant pourra entendre mal parler de son ancien père, de son ancienne mère. C'est un malheur affreux que le divorce apporte et que la mort n'apporte pas.

Le divorce, déplorable pour l'enfant, est déplorable pour la femme. Après un premier mariage, le mari et la femme se séparent, le mari n'aura presque rien perdu de sa considération aux yeux du public, tandis que la femme aura fait une perte irréparable. Il n'est pas nécessaire d'insister là-dessus. L'avantage est tout du côté du plus fort; d'où il suit que le divorce est une loi contraire à l'égalité, contraire aux principes immortels de 89 dont nos républicains se targuent si haut. Le divorce est une loi qui consacre l'aristocratie des maris, la dépendance des épouses. Au nom de l'égalité, nous le répudions.

Pense-t-on que les maris seront plus heureux avec le divorce? On se tromperait grandement. Bien que la loi leur cause moins de tort qu'aux enfants et moins qu'aux femmes, ce n'est pas du bonheur qu'elle leur donnera. Ce sont des misères. Quelquefois, ils seront très contents de leur femme et de leurs enfants, et voilà que, tout à coup, la femme qu'ils aimaient voudra divorcer. Elle n'aurait pas songé à une séparation de corps, elle sera tentée par le divorce complet, quitte à s'en repentir après. Voilà donc un mari qui sera privé de sa femme et de la moitié de ses enfants par la nouvelle loi; sa vie sera brisée. Et, à chaque instant, les meilleurs maris pourront avoir de ces craintes. L'avenir sera incertain, noir : qu'entreprendre, à quoi se fier, quand tout sera instable, quand rien ne sera sûr? Et la fortune à répartir! Et les parents du mari et de la femme qui se brouilleront! Il n'y a donc pas assez de troubles, de discordes, dans la société pour qu'on vienne, de gâté de cœur, introduire de nouveaux procès, de nouvelles guerres?

M. Naquet dit : « Mais il y a des femmes qui sont mal mariées. Le divorce leur permettra de se marier mieux. Il y a

des maris qui ne sont pas heureux avec leur femme : ils seront plus heureux avec une autre.

Ce n'est pas certain, cela. On peut rencontrer mal une seconde fois. Essayera-t-on une troisième ou une quatrième, en semant des enfants tout le long du parcours? Jolie vie, en vérité!

Supposons qu'on rencontre à souhait dès le premier divorce. Rien ne sera sûr là non plus. Les choses iront bien quelque temps; puis, la lassitude venant, qui peut affirmer que la femme ou le mari n'éprouvera pas la tentation de divorcer une seconde fois, si quelque parti se présente qui semblera meilleur? On aura fait le premier pas; le second sera plus facile. L'exemple de ses compatriotes sera là pour encourager à suivre ses penchants. Et toujours les enfants pâtiront des caprices de leurs parents.

**

M. Naquet et M. Alexandre Dumas s'écrient: « Quel supplice que la vie d'une femme mariée à un homme brutal, querelleur, débauché! Quel supplice que la vie d'un mari uni à une femme sans vertu, sans cœur! »

J'en conviens. Mais je m'écrierai aussi: « Quel supplice quand ce mari ou cette femme se seront remarqués, et qu'il n'y aura point de sûreté pour eux dans ce second mariage! Quel supplice on inflige à tous ceux qui sont bien mariés, en introduisant la possibilité de rompre le lien conjugal! » Pour venir en aide à quelques malheureux, on rend malheureux tous les Français, et on ne vient même pas en aide à ceux qu'on voulait secourir, puisqu'on leur ôte la possibilité d'être véritablement heureux dans un second mariage.

Mille autres raisons pourraient être alléguées contre le divorce. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à celles-là. Elles suffisent pour montrer que M. Naquet aurait agi sagement en gardant le divorce pour lui.

P. FLEURY.

LA SÉCULARISATION

Depuis qu'il est question de la *secularisation* des biens ecclésiastiques, les radicaux de toutes nuances, intransigeants ou autres *ejusdem farinae*, sont à la recherche de raisons plus ou moins plausibles, pour justifier, aux yeux de l'opinion, ce vol dissimulé. Car ces honnêtes gens consentent bien à être voleurs et canailles, canailles et voleurs, comme on voudra, mais à le paraître et à passer pour tels, jamais!

Les raisons lamentables dont arrivent à se contenter ces pauvres honteux à bout de ressources, prouvent la pénurie absolue dans laquelle ils se trouvent et forcent la compassion de toutes les âmes les moins accessibles à ce sentiment. Ils ont beau se frapper la tête, se creuser la cervelle, ils ne réussissent pas même à se convaincre eux-mêmes. Dieu sait pourtant s'ils se montreraient difficiles.

**

Le meilleur argument a naturellement été trouvé par celui qui, ayant le plus d'esprit de toute la bande, résume éminemment dans sa personne tout ce qu'il peut y en avoir dans cette jolie collection de citoyens, libres-penseurs, je veux dire Rochefort.

Voici cet argument triomphant. Par celui-là, on pourra juger de la valeur des autres:

Le clergé, dit-il, reçoit annuellement la modeste somme de 75 millions. Depuis cent ans qu'il émarge au budget cette jolie gratification, cela fait approximativement sept milliards et demi, sans compter les centimes. Il y a longtemps, par conséquent, qu'on lui a rendu ce qu'on lui a pris, même en admettant que le moyen employé pour le dépouiller, n'ait pas été de la plus entière, de la plus parfaite légalité.

**

En avouant l'injustice de cette spoliation, Rochefort fait preuve d'une droiture, d'une sincérité à laquelle il nous a trop peu habitués pour ne pas lui témoigner ici toute notre reconnaissance.

Nous le faisons donc, de grand cœur...

Ainsi, de l'aveu même de Rochefort, qu'on ne soupçonnera pas de tendresse pour nous, le gouvernement a commis une iniquité en spoliant le clergé. Cela n'empêche pas ce scrupuleux citoyen de demander qu'on y revienne au plus tôt, et de recourir à toutes sortes de spécieux prétextes pour justifier d'avance cette récidive tout aussi innocente que la première.

**

Sans nous arrêter aux magnifiques trouvailles de ce pur des purs, nous lui ferons d'abord observer que ce n'est pas 75, mais bien 52 millions que reçoit le clergé. Cela constitue une différence de 23 millions. Vingt-trois millions, paraît-il, c'est une simple bagatelle. Pour une conscience aussi délicate que celle de Rochefort, ce n'est pas même la peine d'en parler.

De fait, nous n'en parlerions pas si nous n'avions pas vu cet intègre et incorruptible citoyen, chercher chicane à un ex-ministre des travaux publics, M. Cailiaux, pour une misère de deux millions et quelques francs, dans la reconstruction du pavillon de Flore.

Tant de rigueurs, en d'autres circonstances, ferait presque croire qu'il n'a pas obéi à un simple mouvement de générosité en octroyant généreusement, et sans les compter tous ces millions au clergé.

Mais nous ne voulons pas éplucher les motifs qui ont pu le porter à passer ainsi à côté, ou plutôt aussi loin de la vérité, nous aimons mieux croire à une erreur... involontaire de sa part, qu'il se hâtera de réparer quand... les cheveux qui lui manquent auront repoussé sur son crâne dépouillé.

**

Ce qu'il nous importe de faire remarquer, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, c'est la captieuse perfidie de ce raisonnement où Rochefort cherche à faire entendre aux simples qui le lisent, qu'on nous a largement rendu tout ce qu'on nous avait pris.

Dans ce raisonnement, cet honnête citoyen ressemble, à s'y méprendre, mais sans comparaison, à cet autre qui, ayant habilement subtilisé à un pauvre diable la somme de 1.200 fr., formant tout son avoir, le prendrait à son service avec un gage annuel de 400 fr. Au bout de trois ans, il viendrait lui dire: « Mon cher ami, je t'ai pris ta fortune, c'est vrai; j'ai eu tort, je l'avoue; ce n'était pas honnête, je le reconnais, mais voilà trois ans que je te donne annuellement la somme de 400 fr. Je t'ai donc rendu tout ce que je t'avais pris, tu ne me dois rien, je ne te dois rien, nous sommes quittes: adieu! »

Il y a pourtant cette différence entre ce dernier et Rochefort, que Rochefort réclame encore les quelques biens qui nous restent et dont l'acquisition est au moins aussi légitime que celle de sa fortune personnelle.

Dans son style à lui et à ses amis, cela s'appelle *seculariser*.

Pendant la commune, son journal le *Mot d'Ordre* conseillait tous les jours la *secularisation* du trésor de l'église de Notre-Dame, de l'hôtel de M. Thiers et du couvent des religieuses de Picpus.

Les communards répondirent si bien à ses conseils, qu'ils *secularisèrent* Paris pendant deux mois et auraient *secularisé* la France, s'ils avaient eu le temps.

Dans l'impuissance où il est de s'enrichir en fondant, comme Gambetta, des Crédits fonciers tunisiens, ce forçat du bague trouve plus court de le faire en *secularisant* la bourse des autres. C'est tout aussi canaillé, mais beaucoup moins adroit.

LAURENT.

Mgr Perraud

Par 23 voix sur 33 votants, Mgr Perraud, évêque d'Autun, a été élu membre de l'Académie française.

A l'heure actuelle où les haines anti-religieuses ne font que s'accroître, où l'on répand à profusion la ridicule et le blâme sur le clergé français, voir un des membres de l'épiscopat français choisi pour remplacer un des immortels de l'Académie, est pour nous, catholiques, un sujet de joie et de légitime fierté.

Mais cette élection nous est doublement chère, à nous catholiques lyonnais, parce que Mgr Perraud est né à Lyon. Il est sorti de l'École normale avec MM. Weiss, About, Sarcey, Taine, Libert, Rigaud, etc.

Reçu d'abord agrégé d'histoire en 1850, il quitta peu de temps après la carrière universitaire pour entrer dans l'ordre de l'Oratoire; là, il fut nommé docteur en théologie et professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne.

En 1874, il fut nommé évêque d'Autun. Mgr Perraud fut sacré à l'église Saint-Sulpice, le 29 juin 1874, par l'archevêque de Paris, Mgr Guibert.

Certes, nous avons raison d'être fiers de l'évêque d'Autun, de ce prélat qui chaque jour prend une plus grande place dans l'opinion publique, dont les paroles et les conseils font loi et qui se trouve partout où sont menacés les intérêts des catholiques et des Français.

Partout où il y a un malheur à secourir, un opprimé à défendre, Mgr Perraud accourt; l'Irlande et la Pologne le savent bien, et lors de son sacre, on pouvait voir flotter dans le chœur de Saint-Sulpice les étendards de ces deux nations qui témoignaient ainsi, à leur défenseur bien-aimé, leur affectueuse reconnaissance.

En 1870, aumônier volontaire de la sixième ambulance, il prodigua ses soins et ses consolations à nos soldats blessés. Mais l'élection de l'Académie honore surtout en lui l'homme littéraire.

Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Etude sur l'Irlande contemporaine*; *l'Oratoire de France aux XVIII^e et XIX^e siècles*; les *Paroles de l'heure présente, 1870-1871*; puis des oraisons funèbres, entre autres celle de Mgr Darboy (1871); de nombreuses brochures, panégyriques, conférences, et en dernier lieu: *Dieu hors la loi*, ouvrage qui a soulevé contre lui les récriminations de la presse républicaine de Paris.

L'évêque d'Autun n'est point un homme de parti, et c'est justement ce qui plaît en lui, ce qui lui attire les esprits et les cœurs. Il sert son Dieu et sa Patrie, sa voix est toujours prête à s'élever pour leur défense. Sa parole est calme, ne dépasse jamais les limites de la modération, pas un mot ne blesse rien qui puisse froisser les susceptibilités, un grand respect de soi et d'autrui. Mais ne vous y trompez pas, ce calme et cette modération sont des armes terribles chez lui, sa pensée profonde va droit au but et vous enchaîne dans les anneaux d'une logique impitoyable. Ses adversaires le savent bien; les coups qu'il porte, sans être bruyants, n'en sont que plus dangereux; il est des armes qui tuent sans éclat. Cette voix pourtant sait s'attendrir aux émotions du cœur, auprès des amis, et se fait douce et s'ignore rien des charmes secrets de l'amitié.

C'est beaucoup oser que mêler notre voix au concert d'éloges qui s'élèvent de toutes parts; mais j'estime qu'il en est des félicitations, quand elles sont sincères, comme des fleurs les plus simples dans un bouquet de fête. Pour composer une gerbe plus riche, les plus petites et les plus humbles ont leur place et viennent se joindre aux plus belles et plus recherchées.

J. DUCHATEL.

Lettre pastorale de M^{gr} Besson

L'admirable lettre de Mgr Besson sur les écoles gouvernementales et les écoles libres mérite d'être lue par tous les Français. Le zèle pour l'instruction religieuse, l'amour de Dieu y débordent.

La loi qui supprime le catéchisme, dit Mgr Besson, supprime, par le fait même, la morale. Ainsi le rappelle le saint archevêque de Paris: « Toute morale qui ne s'appuie pas sur Dieu est un précepte sans autorité; toute morale qui ne reçoit pas de Dieu sa sanction est un frein sans force. La raison de l'individu contestera le précepte; les passions briseront le frein, et la morale périra. »

Ainsi l'enseignait Pie IX s'adressant à l'évêque de Fribourg: « Une éducation qui prétend former le cœur et l'esprit des enfants sans le secours de la doctrine et de la morale chrétiennes, ne peut qu'engendrer une génération livrée sans frein aux passions mauvaises. »

Et Léon XIII ajoute: « Il faut chercher, par des moyens nouveaux et efficaces, à remplir les vides qui résultent, dans l'éducation des fautes d'autrui. »

Voilà notre devoir tout tracé. Pour les prêtres, le devoir est d'être catéchistes, par dessus tout. Ils doivent remplacer les maîtres et maîtresses d'école.

Mais les parents ne voudront pas laisser la tâche entière aux prêtres.

Leur demander s'ils apporteront aussi leurs efforts, c'est

leur demander s'ils ne sont pas indifférents au sort de leurs enfants, s'il leur importe peu que leurs fils soient pieux, ou impies, chastes ou licencieux, vrais ou menteurs. C'est leur demander si une mère doit trembler ou non pour la vertu de sa fille. La réponse ne saurait être douteuse.

Dans les circonstances présentes, c'est donc aux parents à présenter les enfants au catéchisme, à leur apprendre la lecture de ce saint livre, à les conduire à l'église les dimanches et jours de fêtes. C'est aux parents à les mener à confesse; c'est aux parents à garantir leur présence aux exercices préparatoires de la première communion et de la confirmation.

De plus, il faut que les parents sachent bien à qui ils confient leurs enfants. Entre l'école chrétienne et l'autre, vous n'hésitez pas, dit Mgr Besson, si ce choix vous est possible. Quand vous n'aurez pas d'école libre sous la main, ou quand des hommes puissants vous feront défense de fréquenter cette école sous peine de perdre le pain de votre famille, alors surveillez bien l'enseignement qu'on donnera à vos enfants. Et si cet enseignement est mauvais, si on ne veut pas le réformer, retirez votre enfant, au risque de perdre votre pain. L'âme de votre enfant doit vous être plus chère que n'importe quel avantage matériel.

**

Et vous, instituteurs, ajoute le vénérable évêque, j'ai la confiance que vous ne blesserez pas d'un mot, d'un geste, ces âmes qui vous seront confiées. Un grand respect est dû à l'enfant, dit un ancien, *maxima debetur puero reverentia*. Non contents de ne pas faire du mal à ces petits enfants, vous tâcherez de leur faire du bien. La neutralité qu'on veut vous imposer ne sera pas possible toujours. Non, on ne vous condamnera pas à ne jamais citer ces vers de Racine:

L'éternel est son nom, le monde est son ouvrage;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage;
Juge tous les mortels avec d'égaux lois,
Et du haut de son trône, interroge les rois.

Avec Massillon, vous vous écrierez: Dieu seul est grand, mes frères. S'il faut un commentaire à ce mot sublime, vous direz avec un poète fameux de nos jours, Victor Hugo:

Dieu seul est grand! son nom rayonne en ses ouvrages,
Il porte dans sa main l'univers réuni,
Il mit l'éternité par delà tous les âges,
Par delà tous les cieux il jeta l'infini.

**

De même, en enseignant l'histoire de France, vous ne déchirez pas la page où est enseigné l'aveu du roi Clotaire, à son lit de mort: « Quel est donc ce roi du ciel qui fait mourir les rois de la terre? »

S'il vous faut citer Voltaire parmi les hommes fameux, vous ajouterez que cet homme a confessé la nécessité de l'Être suprême et le mystère de la création:

L'univers m'embarasse, et je ne puis songer
Que cette horloge marche et n'ait pas d'horloger.

Si le nom de Montesquieu vient sur vos lèvres, il ne vous sera point défendu de dire que le prêtre exhortait ainsi cet homme illustre: « Voyez, monsieur, combien Dieu est grand! et que Montesquieu lui répondit avec tant de justesse: « et combien les hommes sont petits! »

C'est le Dieu des chrétiens, c'est le mien, c'est le vôtre,
Et la terre et ciel n'en connaissent point d'autre.

**

On vous demandera de faire des *leçons de choses*, comme parlent les pédagogues modernes. Eh bien! vous montrerez à vos élèves les plus belles choses qui soient au monde, le ciel avec ses profondeurs étoilées, la mer avec ses abîmes dont la grande voix ne se tait jamais, la terre où la moindre fleur est plus ravissante à voir que la plus ravissante peinture, et où la moindre goutte, qui tremble sur la branche du saule, est un scean plein de merveilles et d'harmonie. Vous montrerez toutes ces belles choses, et vous direz: « C'est Dieu qui a fait tout cela. »

Et si pour avoir confessé Dieu, pour l'avoir glorifié, même en classe, vous étiez condamnés et repris par ordre supérieur, cet ordre, personne ne voudrait l'avoir donné, personne ne voudrait y croire; enfin, s'il fallait y croire, personne ne le pardonnerait. Je vous l'affirme dans la langue de Tacite: *fiugentibus mandata, aut homines non credent, aut non ignoscunt*. Ceux qui imagineront ces ordres, ou ne les croira pas, ou on ne leur pardonnera pas.

**

La meilleure manière de protester contre la loi de malheur, c'est de construire des écoles libres. Les paroles d'un journal passent: l'école libre demeure. Bâtissons des écoles libres, où nous abriterons notre foi, en attendant qu'elle rentre triomphante dans les écoles de l'Etat. Comme Lettre, ces écoles recevront le baptême du dernier jour; ce baptême sera leur salut et celui de la France. Notre siècle s'achèvera dans un acte immense de foi.

D. DUROLLIN.

CORRESPONDANCE

Tarare, 14 juin 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Lecteur assidu de *L'Éclair*, je me permets de vous donner un petit conseil relativement à votre polémique avec le sieur Barlier qui exploite ici le *Bon Citoyen*. Si mon conseil vous déplaît, laissez-le; mais le voici.

C'est en vain que vous tentez d'amener votre adversaire sur un terrain sérieux de discussion; il n'y viendra jamais. Si vous avez quelquefois fait la pêche aux grenouilles vous avez une idée des sauts hebdomadaires de notre journaliste tararien. Il ne vous répliquera jamais droit: vous lui parlez histoire, il vous répond Juif-Errent; vous lui rappelez la loi, il vous chante de la poésie; vous apportez un texte officiel, il vous rend un cancan. Il sautille à perpétuité.

C'est sa tactique habituelle. Vous la trouvez peut-être déloyale, mais peu lui importe! Au fond, M. Barlier est un homme à préjugés, fort peu instruit, parlant de tout très superficiellement, creux en matière religieuse et insaisissable en politique. Ses lecteurs le connaissent bien.

C'est ce qui vous explique la légèreté et les inconspicuités de ses réponses à votre correspondant. Crovez bien que tout ce bruit de grosse caisse n'a pour but que d'éveiller la curiosité à propos de sa personne, et d'attirer la clientèle à sa pharmacie. Éclairer l'opinion est son moindre souci.

Dans ces conditions, il me paraît peu utile pour vous et pour le public de continuer la discussion. Vous avez bien fait d'y couper court d'avance. Les dernières insultes que le *Bon*

Citoyen lance contre les prêtres ne sont qu'une amorce pour vous ramener au champ de bataille, et un retour offensif de votre part lui paraît. Ça le pose, il aime beaucoup la pose.

Or, ce serait inutile. Tous les gens sensés ont bien compris, ici, que dans l'affaire des lois sur l'instruction publique, M. Barlerin s'est trompé ou a voulu tromper; que ces attaques contre les ignorants étaient injustes et dignes d'un ignorant, que ses articles contre M. Sonnerly-Martin et le clergé n'étaient qu'un tissu d'insolences.

C'est que vous vouliez prouver. Donc, il suffit. C'est largement prouvé.

Je vous signalerai de temps en temps les erreurs et les ignorances du *Lon Citoyen* pour que vous continuiez à les réfuter, tout en laissant de côté la personne de son rédacteur en chef.

Ce n'est pas que notre journal tararien puisse faire grand mal; il est si peu lu. Mais vous avez accepté la mission de combattre le mensonge partout, et vous devez continuer sans relâche votre bonne œuvre.

Excusez-moi de vous communiquer ainsi mon avis. Encore une fois, faites-en ce que bon vous semblera, et croyez-moi toujours votre dévoué lecteur.

C. R.

P. S. — Observez que le dernier article de M. Barlerin n'est pas de lui. Ce n'est plus son joli français que vous connaissez.

L'Union, journal politique, quotidien, dont les bureaux sont actuellement rue de Lille, 4, à Paris, commencera le 22 juin la publication de *Jean de Lisardière*, roman inédit de M. Henri de Bordier, l'éminent auteur de *la Fille de Roland*

VARIÉTÉS

Garibaldi Mort

Air : *C'est moi qui suis Garibaldi*, etc., connu à Lyon en 1870

PREMIER COUPLET

Sur le héros Garibaldi
Versez vos larmes de commande;
Le chef franc-maçon le demande;
Pleurez, oh! pleurez donc pour lui!
Mais, moi, je suis chrétien et libre;
Mon âme dirige mes pleurs!
Rome captive au bord du Tibre,
La France! voilà mes douleurs!

R. Et Quant au grand Garibaldi
Nous allons juger sa mémoire;
Librement, la main sur l'histoire,
Nous allons peser de qu'il fit.

DEUXIÈME COUPLET

Vous vous rappelez, ô Français,
Les épouvantables journées;
Quand des cohortes déchaînées,
Inondaient villes et guérets.
L'homme venu de l'Italie
Pour les arrêter de son bras,
Que fit-il? — Il coula sa vie
Tranquillement dans les repas.

R. Oh! oui, du grand Garibaldi
Nous allons juger la mémoire, etc.

TROISIÈME COUPLET

Autun de le voir eut l'honneur;
Dijon, plus tard, fut son délice.
Là, le guerrier entrainé en lice;
Des poulets il était vainqueur.
Mais pour s'étendre sous la tente,
Mais pour aller à l'ennemi
Pour rester même en fière attente
Quand les Prussiens marchaient sur lui.

R. Oh! ce n'est pas Garibaldi!
Ne craignez aucune imprudence!
La santé serait en souffrance,
L'édredon manquera au lit!

QUATRIÈME COUPLET

Un jour Bourbaki, le vaillant,
Marchait vers Belfort, l'héroïque,
Et, pendant cette marche épique;
Garibaldi couvrait son flanc.
Attention à la consigne,
Lui répétaient tous les Français;
De la France, honneur grand, insigne!
Le salut est dans vos décrets!

R. Hélas! hélas! le Prussien
Passait sans peine en sa présence;
Les derniers soldats de la France
Tombaient grâce à l'Italien!

CINQUIÈME COUPLET

Nous, chrétiens nous avons au cœur
Une autre blessure immortelle.
Du Pape la troupe fidèle
Reculait, un jour de malheur;
Des bandes nombreuses, sanglantes,
Outrageaient les Pontifes saints;
Et qui donc guidait effrayantes
Ces hordes de vils assassins.

R. Qui donc? sinon Garibaldi
Des attentats l'amant infâme;
Qui donc d'une infernale flamme
Aurait tout brûlé, sinon lui?

SIXIÈME COUPLET

Récemment lorsque nos soldats
Souffraient, mourraient en Tunisie,
Leur chère et bien noble patrie
On l'insultait à Caprera;
On l'appelait : Nation lâche!
Conquérant, nous faisons un vol!
L'on nous insultait sans relâche!
L'insulteur foula notre sol!

R. C'était encore Garibaldi!
Ayez de la reconnaissance,
Et levez donc votre séance,
O députés français, pour lui!

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite du feuilleton LES COUTEAUX D'OR.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAIN, rue Sala, 44.

BIBLIOGRAPHIE

La *Revue du Monde catholique* publie en ce moment un récit qui a commencé dans le numéro du 1^{er} mai, et qui est intitulé :

Une Semaine de la commune de Paris, par M. le curé de Saint-Thomas d'Aquin.

Ce récit est des plus curieux, non seulement par les détails si connus et précis qu'il donne sur la situation pendant la Commune d'une des paroisses les plus importantes et les plus aristocratiques de Paris, mais parce qu'il montre la Commune sous un jour tout nouveau, les dispositions du peuple des quartiers les plus violents, tels que la Villette et Montmartre, à l'égard de la Religion, la conduite des fédérés vis-à-vis du Clergé, le respect tout à fait inattendu de ces mêmes fédérés au moment de la Première Communion à Saint-Thomas d'Aquin, la demande qu'ils firent de la sortie de la procession sur la place, les honneurs qu'ils lui rendirent, etc.

Quand on lit de tels faits, on ne peut s'empêcher de comparer la Commune au courant actuel et de se dire que la Commune laissa plus de libertés à l'Eglise que le gouvernement de M. Grévy. Nous ne saurions trop engager à lire ce très instructif et attachant récit.

L'abonnement à la *Revue du Monde catholique* est de 25 fr. par an.

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCIEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

OMBRELLES

HAUTE NOUVEAUTÉ

ENCAS sergé, cuit, manche ivoire. 12 fr.
PARAPLUIE sergé, cuit, manche ivoire. 13 50

Maison CÉLU, 2, Rue Saint-Côme, LYON

Seule dépositaire du parapluie marqué LE ROBINSON, soie pure, ne se coupant pas dans les plis.

Le parapluie Robinson, coupé et usé au bout d'une année à usage normal, est recouvert GRATIS sans contestation.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

Médaille d'or. HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)

Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment Paris, Vve Pacquetet, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15; Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour trailer, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX V. FOURNIER, Rue Confort, 14, LYON

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT

Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON ROGAILLEUR

Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole
56, Rue de Trion, au 2^e (Lyon-St-Just).

On offre dépôt et monopole

A commerçants ou particuliers sérieux pour la vente de différents produits alimentaires, 1^{res} nécessités, brevétés et autorisés par conseil d'hygiène; vente facile sans connaissance spéciale. Situation de 4 à 5000 fr.

Ecrire avec timbre pour réponse à M. HERMAND, 35, rue de Londres, Paris.

FER ENCAUSSE

SOLUTION TITRÉE DE FER BICARBONATÉ

Guérit : Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Epuisement, Lymphatisme, Insémitisme, etc.

Il ne se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.
PRIX DU FLACON UNIQUE : 3 fr. 50

VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies

Vente en gros et Dépôt général :
Couteiller, Paër & C^o
148, FAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS

LYON : Vente en gros : Cherblanc, Lestra, Faivre; au détail : Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazade et Daloz Meunier, Lioras.

BON VIN BIÈRE, CIDRE

naturel à s'y méprendre, obtenu avec la préparation hygiénique de GARDES, à Belaygue-Penne (Tarn), seul inventeur — Dose et instruction pour un hectolitre, franco contre 4 fr. mandat-poste, aux instituteurs, franco en gare pour 5 hectolitres, 13 fr., pour 10 hectolitres, 20 fr.

ARMES DE CHASSE ET DE TIR

FABRIQUE ET RÉPARATION

FOURNITURE ET ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER, 20, rue d'Algérie, LYON.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
ÉVITER LE VÉRITABLE NON

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)

Prix modérés

S'adresser à l'Agence Fournier rue Confort, 14, sous le n° 1216.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESSION LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des Laiteries du Rhône les BEURRES tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITRIES DU RHONE.
Beurre extra-fin, genre Joigny, le kilogramme 5 fr.
Beurre fin de table, le kilogramme..... 3 50
QUALITÉS ESTAMPILLÉES

HERNIES

sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandage. Dr GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon.

Sage-Femme

Maison d'accouchement tenue par M^{lle} Jeannin, 3, rue de la Platière, Lyon. Pensionnaires. — Soins les plus assidus. — Discretion assurée. — Consultations. — Chambres. — Se charge de placer les enfants.

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
▲ L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE